

Formation RGPD : Gestion de crise dans le cas d'une fuite de données

PLUS D'INFOS

- Contactez-nous au +33 3 87 62 06 00 ou commercial@ageris-group.com

MODALITES D'ACCES

- Inscription en réservant votre place sur une session disponible ou par téléphone, par mail, par demande de contact. Vous recevrez un devis à nous retourner avec votre accord pour confirmer votre inscription.

DELAI D'ACCES

- La durée estimée entre la demande de stagiaire et le début de la formation est de 7 jours (peut être raccourci pour le mode distanciel)

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

- Accessible à distance pour les personnes à mobilité réduite
- Pour connaître l'accessibilité aux salles de formation, vous pouvez nous joindre au +33 3 87 62 06 00

TARIF

- 1490€ HT

REFERENCE

RGPDFUITEDONNEES

DUREE DE LA FORMATION

- 2 jours – 14 heures

DATES DES SESSIONS

- Voir site internet

FINANCEMENT

- OPCO

FORMULE INTRA-ENTREPRISE

Formulaire : soumettez-nous votre projet

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- Cours théorique
- Exemples concrets
- Evaluation des compétences par un quizz en cours et en fin de formation
- Support de cours remis au stagiaire en fin de formation
- Outil distanciel : Teams

PRESENTATION DE LA FORMATION

Une fuite ou violation de données personnelles est l'accès ou la divulgation non autorisés d'informations personnelles détenues par un tiers (sites Internet, services en ligne, entreprises, associations, collectivités, administrations). L'origine de la fuite peut être accidentelle ou malveillante, interne ou externe à l'organisation qui détient ces données.

Comment se prémunir contre les fuites de données personnelles ?

Que faire en cas de fuite ou violation de données personnelles ?

Cette formation est l'occasion de développer une compréhension approfondie des principes clés de la gestion de crise, en apprenant comment élaborer des plans d'urgence, réagir de manière proactive en cas d'incident et restaurer la stabilité opérationnelle. Grâce à ces approches, les participants seront mieux préparés à faire face aux défis complexes liés à la sécurité et à la continuité des activités au sein de leur organisation.

OBJECTIFS DE CETTE FORMATION

A l'issue de cette formation, le stagiaire aura les compétences pour :

- Identifier et utiliser les outils de gestion de crise
- Adopter les premiers réflexes et agir rapidement en cas de fuite de données
- Coordonner la gestion de crise et la communication

PUBLIC

- DPO
- Responsable du plan de continuité d'activité (RPCA) et de la gestion de crise
- Tous les professionnels ayant des responsabilités en matière de sécurité, de continuité des activités et de gestion de crise

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire.

PROGRAMME

1. Introduction
2. Comprendre les termes de violation et de fuite de données personnelles
3. Fuite des données : réagir rapidement
4. Comment faut-il notifier la fuite de données à l'autorité de contrôle ?
5. Que doit envoyer le responsable du traitement à l'autorité de contrôle en cas de violation des données ?
6. Comment notifier les personnes concernées en cas de violation ou de fuite des données ?
7. Conclusion

MODALITES D'EVALUATION

Au début de la formation, les stagiaires s'expriment lors d'un tour de table sur ce qu'ils attendent de la formation en termes d'enjeux, de contenus, d'apports. En fin d'action, ces mêmes stagiaires vont pouvoir évaluer l'atteinte de leurs objectifs individuels.

L'évaluation des acquis/des apprentissages portera sur les connaissances assimilées par le stagiaire tout au long de la formation. Le formateur s'assure de l'assimilation des connaissances à travers des tests, exercices, études de cas et mises en situation.

L'évaluation de la satisfaction à chaud est mise place par l'équipe pédagogique en fin de formation et permettra de mesurer la satisfaction des bénéficiaires quant à la qualité des apports pédagogiques et de s'assurer que la formation a bien répondu aux attentes de départ.

Formation RGPD : Gestion de crise dans le cas d'une fuite de données

POUR ALLER PLUS LOIN

- Comprendre le RGPD et mise en conformité
- Exercer la mission de Délégué à la Protection des Données (DPO)